



HONORAIRES AGENCE ANNEE 2017

LOCATION (VIDE OU MEUBLEE)

Modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014

La Loi Alur pose plusieurs principes :

La rémunération de l'agent immobilier, et plus généralement du professionnel concerné (gestionnaire de biens, notaire, etc.), est à la charge exclusive du propriétaire-bailleur.

Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail) et à l'état des lieux d'entrée sont partagés entre le locataire et le propriétaire.

La part payée par le locataire ne peut pas dépasser celle du propriétaire.

Les frais payés par le locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique.

Plafonds des honoraires

Les frais de location définis ci-dessus payés par le locataire ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants.

- Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 8,00 €/m² de surface habitable
- l'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € / m² de surface habitable
- Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € à la charge uniquement du BAILLEUR

* Les états des lieux sont réalisés par la société expert AGENDA

Code de champ modifié

Code de champ modifié

ESPACE ENTREPRISE

BUREAU OU ESPACE COMMERCIAL	15 % HT DU LOYER ANNUEL A LA CHARGE DU PRENEUR
DEPOT	15 % HT DU LOYER ANNUEL A LA CHARGE DU PRENEUR

HONORAIRES TRANSACTION VENTE

LES COMMISSIONS D'AGENCE SONT PROPOSEES TAXES INCLUSES - LE TAUX DE TVA EN VIGUEUR EST DE 8,50 %
FRAIS DE REDACTION ET SUIVI VENTE INCLUS

PRESTATIONS	TARIFS
VILLA OU APPARTEMENTS	≥ 600.000 € : entre 5 et 7 % ttc De 450.000 à 599.999 € : entre 6 et 8 % TTC De 100.000 à 449.999 € : entre 8 et 10 % TTC ≤ 100.000 € : entre 10 et 15 % TTC
TERRAIN	≥ à 200.000 : 12 % TTC De 100.000 à 199.999 : 14 % TTC ≤ à 99.999 : 15 % TTC
BUREAU - SURFACE COMMERCIALE - DEPOT	≥ à 300.000 : 10 % TTC De 200.000 à 299.999 : 12 % TTC ≤ 199.999 : 15 % TTC



AGETIS SARL au capital de 20 000€ - N° Siret : 514493071/00021 - CP n° 09-174 T/G
 Imm. Fresneau - Bld de Houelbourg - ZI Jarry - 97122 Baie-Mahault
 Tél.: 0590 92 94 94 - Fax : 0590 92 94 95 - E-mail : agetis@orange.fr



Vacation pour évaluation de biens

Forfait de 150 € TTC



AGETIS SARL au capital de 20 000€ - N° Siret : 514493071/00021 - CP n° 09-174 T/G
Imm. Fresneau - Bld de Houelbourg - ZI Jarry - 97122 Baie-Mahault
Tél.: 0590 92 94 94 - Fax : 0590 92 94 95 - E-mail : agetis@orange.fr